

8 CONCLUSIONS

L'étape A réalisée sur la scierie SIFOR à Clairac (47) a été réalisée par la société HYDROCONSEIL en semaine 43, conformément au guide méthodologique « gestion des sites potentiellement pollués – version 2 (mars 2000) » du ministère de l'écologie et du développement durable et édité par le BRGM.

Des sources potentielles de pollution (produit de traitement concentré et dilué, stockage hydrocarbures) ont été relevées et des voies de migration potentielle ont été mise en évidence (ruissellement, infiltration, migration par la nappe). On note également la présence de cible à proximité du site (ruisseau, captages eau collective).

Par conséquent, l'activité sur le site génère quelques zones potentiellement polluantes qui devront être reconnues lors des investigations de l'étape B. Ces zones sont implantées sur le plan présentant les dangers potentiels du site.

Au vu des voies de migrations potentielles, il sera nécessaire de reconnaître le milieu sol mais également la qualité des eaux de la nappe superficielle. En cas de pollution constatée lors des analyses sur la nappe superficielle, la nappe profonde sous jacente devra alors être reconnue. Il sera alors nécessaire de prendre toutes les précautions possibles lors de la réalisation des piézomètres (voir le rapport concernant l'étude hydrogéologique de ce site).

Quelques mesures de prévention sont également utiles et sont exposées au chapitre 7.

Les milieux à reconnaître, le type d'investigations et le type d'analyses sont détaillées au chapitre suivant « recommandations pour l'étape B ».

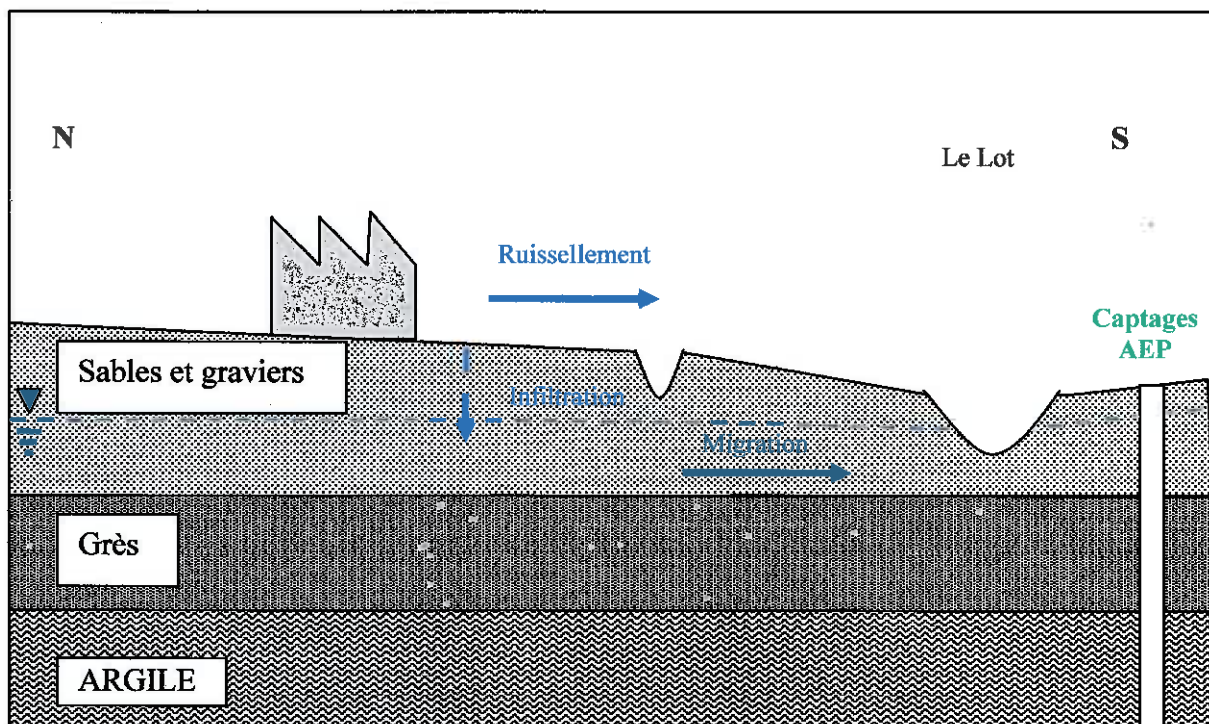


Schéma des voies migrations potentielles et des cibles recensées